Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 071-217101336-20261116-D2026833-DE

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/83

Séance du 16 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Grégory VAIZAND, Maire.

Date de convocation : 10 novembre 2026	
Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	18
Votes Contre	0
Abstentions :	0

Présents : BENMERIDJA Marie Claude, BERDAGUE Patrick, BIZOUERNE Louis, BONNETAIN Maël, CARDON Barbara, COLLANGES André, DALLERY Anne-Marie, GODARD-PERRIN Marion, LABONNE-NOLLET Laurie, LAROCHE Daniel, LAVENIR Christian, PASQUIER Caroline, POISEUIL Pascale, ROY Eva, VAIZAND Grégory, VIOLET Benoît

Procurations : CROZIER Alain a donné pouvoir à Benoît VIOLET, PONCIN Thierry a donné pouvoir à Grégory VAIZAND

Excusé(s) :

Absent : FAUCHON Baptiste

Le secrétariat a été assuré, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, par :
Marion GODARD-PERRIN

Objet : Réhabilitation des collecteurs de « Setforge » et de la Genette
Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2027

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de la DETR/DSIL, la commune peut prétendre à une aide pour des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement consistant au renouvellement du collecteur « Setforge » et de celui de la rue de la Genette.

Le conseil municipal est donc invité à solliciter une aide au titre de ce programme sur la base subventionnable s'élevant à 491 753€.

Le montant global de l'opération est décomposé comme suit :

Remplacement et réhabilitation du collecteur "Setforge"	
Travaux	104 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	4 972,00 €
Etudes géotechniques	3 000,00 €
Frais de publicité	660,00 €
Frais de contrôles	2 600,00 €
Sous total HT	**115 232,00 €**

D2026/222
GV

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 071-217101336-20261116-D2026833-DE

Remplacement du collecteur rue de la Genette	
Travaux	347 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	15 421,00 €
Etudes géotechniques	4 900,00 €
Levés topographiques, frais de publicité	5 200,00 €
Frais de contrôles	4 000,00 €
Sous total HT	**376 521,00 €**

TOTAL HT	491 753,00 €
TVA 20%	98 350,60 €
TOTAL TTC	**590 103,60 €**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financements publics et privés concernés		Montant de la dépense éligible à financer (assiette éligible)	Pourcentage d'intervention DETR/DSIL et co-financeurs sur coût projet (total dépenses HT)	% sur base éligible DETR/DSIL	Montant du financement
DETR/DSIL	Sollicitée	491 753 €	30%	30%	147 526 €
Conseil départemental	o sollicitée ☒ **attribuée**	491 753 €	28,18%	28,18%	138 600 €
CR BFC	o sollicitée o attribuée		0,00%		
Amendes de Police	o sollicitée o attribuée		0,00%		
Autre financement public : Agence de l'eau Loire Bretagne	☒sollicitée o attribuée	491 753€	21.81%	21.81%	107 260€
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS EXTÉRIEURS			80,00%	**393 386 €**	
FONDS PRI VÉS (association, dons, Fondation du Patrimoine, mécénat, fondations, CAF, ...)	o sollicitée o attribuée		0,00%		0 €
AUTO-FINANCEMENT MAÎ TRE D' OUVRAGE HT	o emprunt ☒fonds propres	98 367 €	20,01%	**98 367 €**	
TOTAL FINANCEMENTS			100,00%	**491 753 €**	
CONTRÔLE règle de participation minimale du maître d'ouvrage (MO) à l'opération (participation minimale ≥ 20% du total)			% participation maître d'ouvrage sur FAPP	Montant financement MO	Montant FAPP
financements apportés par des personnes publiques (Total financements publics extérieurs+maître d'ouvrage=FAPP))			20,00%	98 367€ €	393 386 €

D2026/223

GV

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 071-217101336-20261116-D2026833-DE

Le **Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

-VALIDE le plan de financement ci-dessus

-SOLLICITE l'octroi d'une subvention au titre de la DETR/DSIL 2027 à hauteur de **147 526 €** dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement consistant au renouvellement du collecteur « Setforge » et de celui de la rue de la Genette pour un montant de travaux à **491 753 € HT soit 590 103.60 TTC.**

-AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le
.....23/11/2026.....
Publication sur le site internet le .23/11/2026
Acte contresigné le .....
Le Maire, G. VAIZAND

Le Maire, G. VAIZAND

MAIRIE DE LA CLAYETTE (SAONE-ET-LOIRE)

Le/La secrétaire de séance,

D2026/223
GV

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 071-217101336-20261116-D2026833-DE